

**De :** [Accès à l'information - Montérégie](#)  
**A :**  
**Objet :** Demande d'accès à l'information n° 200777818 - Courriel réponse  
**Date :** 2 décembre 2021 16:36:00  
**Pièces jointes :** [1. CA du 2002-12-12 + RAPA.pdf](#)  
[2. R.I. du 2003-05-02\\_biffé.pdf](#)  
[3. R.I. du 2004-05-31\\_biffé.pdf](#)  
[4. C.R.A. du 2004-05-25\\_biffé.pdf](#)  
[Avis de recours.pdf](#)  
[A- Art. 48\\_2020.pdf](#)  
[A- Art. 53 et 54\\_2020.pdf](#)

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 11 novembre dernier, concernant une partie du lot 2 585 027, au Parc des Geais-Bleus, le long de la rue des Perdrix à Longueuil.

Les documents visés par votre demande sont accessibles et joints au présent courriel.

Toutefois, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que d'autres renseignements ont été masqués en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) car ils relèvent du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Nous vous référons donc à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

FORÊTS, FAUNE ET PARCS  
Démosthène Blasi  
Directeur du bureau du sous-ministre et du  
Secrétariat  
5700, 4e Avenue O. #A-413  
Québec (QC) G1H 6R1  
Tél. : 418 627-6370 #4914  
Télec. : 418 634-3352  
[acces.information@mffp.gouv.qc.ca](mailto:acces.information@mffp.gouv.qc.ca)

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse [dr16acces@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr16acces@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels**

**Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie**  
Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques  
201 place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur 450) 928-7755  
[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

-

Veillez prendre connaissance du message ci-dessous.

#### **Demandes d'autorisation ministérielle**

Des changements importants entreront en vigueur le 31 décembre prochain. Préparez-vous dès maintenant si vous prévoyez déposer une autre demande en 2022:

- Inscrivez-vous à ClicSÉCUR et aux services Projet Environnementaux (9000) pour être en mesure de déposer vos demandes d'autorisation ministérielle.
- Utilisez nos nouveaux formulaires obligatoires pour les demandes d'autorisation ministérielle déposées après le 31 décembre 2021.
- Informez-vous sur les éléments à inclure dans votre demande pour qu'elle soit recevable.

Pour plus de détails, [visitez notre site web](#).

Vous avez des questions sur la recevabilité ou les formulaires? Contactez-nous à l'adresse suivante : [recevabilite.formulaires@environnement.gouv.qc.ca](mailto:recevabilite.formulaires@environnement.gouv.qc.ca)

Longueuil, le 12 décembre 2002

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**

Municipalité de Longueuil  
2001, boulevard Rome  
Longueuil (arrondissement Brossard)  
(Québec) J4W 3K5

N/Réf. : 7430-16-01-0086700  
400061944

Objet : Aménagement de marais

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 19 novembre 2002, reçue le 21 novembre 2002 et complétée le 12 décembre 2002, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayage de milieux humides (CR-1 à CR-6) dans le Centre régional du Vieux-Longueuil afin d'en permettre son développement et aménagement de marais (PR-1 et PR-2) dans le Parc régional pour compenser les habitats perdus. Les aménagements consistent à améliorer deux milieux humides existants par la construction de petites digues de retenue d'eau et le creusage de tranchées. Ces aménagements serviront à créer des milieux favorables à la rainette faux-grillon de l'Ouest. Le suivi de l'efficacité des milieux aménagés sera fait jusqu'au printemps 2006 inclusivement.

Les travaux seront exécutés sur les lots P-17 et P-69 du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, dans la municipalité de Longueuil, Communauté métropolitaine de Montréal.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation, datée du 19 novembre 2002, signée par Normand Williams, chef du service des parcs et espaces verts de la municipalité de Longueuil;
- Rapport intitulé « Projet d'aménagements urbains dans le Centre régional du Vieux-Longueuil », daté de novembre 2002, produit par la firme Alliance Environnement.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Pierre-Hugues Boisvenu  
Directeur régional de la Montérégie

PHB/NT/nt



# RAPPORT D'ANALYSE

**REQUÉRANT :** Municipalité de Longueuil  
2001, boulevard Rome  
Longueuil (arrondissement Brossard)  
(Québec) J4W 3K5

**DATE :** Le 12 décembre 2002

**OBJET :** Aménagement de marais

**N/RÉF. :** 7430-16-01-0086700  
300056017

## I) NATURE DU PROJET

Le Centre régional du Vieux-Longueuil est délimité par les boulevards Roland-Therrien, Curé-Poirier et Jacques-Cartier et le chemin du Tremblay et couvre une superficie totale de 100 ha dont 30 ha sont déjà développés. Étant situé au carrefour d'axes routiers principaux, les pressions pour le développement y sont fortes. Nous avons autorisé dernièrement les réseaux d'aqueduc et d'égouts de la rue Adoncour qui traverse le secteur. Le développement du Centre régional implique le remblai de 6 petits étangs représentant un total de 5750 m<sup>2</sup> dont seulement 1800 m<sup>2</sup> ont été jugés comme des habitats de bonne qualité pour la reproduction de la rainette faux-grillon de l'Ouest. De concert avec la ville de Longueuil et la FAPAQ il a été décidé de concentrer ces milieux à un endroit plus propice au développement et à la survie de cette espèce vulnérable. Le Parc régional, déjà zoné conservation, étant situé juste de l'autre côté du boulevard Curé-Poirier, il a été décidé d'améliorer les deux milieux humides déjà présents à cet endroit et d'y transférer les rainettes à partir du printemps 2003. Les améliorations consistent à construire des petites digues de terre pour retenir l'eau au printemps et à creuser des tranchées. Un suivi de l'efficacité des milieux aménagés sera fait jusqu'au printemps 2006 inclusivement.

## II) LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

### A) Les impacts négatifs

Les impacts négatifs se produiront lors du remblayage des petits étangs existants. Cependant, avant le remblayage il y aura capture des rainettes et leur relocalisation dans les nouveaux étangs aménagés.

### B) Les impacts positifs

Les nouveaux étangs permettront de créer un milieu favorable à la reproduction et à la protection de la rainette faux-grillon de l'Ouest, espèce au statut d'espèce vulnérable en vertu du *Règlement sur les espèces menacées ou vulnérables et leurs habitats*.

## III) LES ÉTUDES ET LES RECHERCHES

La firme Alliance Environnement a procédé à un inventaire du secteur du Centre régional du Vieux-Longueuil et a proposé les habitats de remplacement du Parc régional.

## IV) LES EXIGENCES

### A) Légales

Le projet est assujéti à l'article 22 de la LQE.

**B) Techniques**

Il n'y a aucune fiche technique sur l'aménagement des habitats fauniques.

**C) Administratives**

Les documents demandés aux articles 7 et 8 du Q-2, r.1.001 ont été fournis.

**V) LES CONSULTATIONS**

Lyne Bouthillier, technicienne de la FAPAQ a été consulté. La FAPAQ travaille en étroite collaboration avec la ville de Longueuil sur son programme de conservation des habitats fauniques et avec le MENV pour les autorisations des projets de développement.

**VI) LES AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION**

Les travaux seront exécutés aussitôt le certificat d'autorisation délivré afin que les habitats soient prêts à recevoir les rainettes au printemps 2003.

**VII) L'ACCEPTABILITÉ DU PROJET SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL**

Le projet est acceptable sur le plan environnemental.

**VIII) LES RECOMMANDATIONS**

Je recommande la signature du certificat d'autorisation.

**IX) LE PROGRAMME DE VÉRIFICATION**

Un suivi sera effectué par la firme Alliance Environnement et la FAPAQ.



Nicole Trépanier, ing.  
Service municipal et hydrique

NT/nt

c:\document\longueuil-marais\

N/Réf. : 7430-16-01-0086700

Date de rédaction : Le 2 mai 2003

Intervention SAGIR : 300078970

SAGIR complété ( X )

## 1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2 mai 2003

HEURE : Arrivée : 13h15

Départ : 15h45

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Christine Rondeau

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

Centre régional du vieux Longueuil  
Lots P-17 et P-69  
Longueuil

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Municipalité de Longueuil  
2001, Boul. Rome  
Longueuil (arrondissement Brossard)  
J4W 3K9

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [ ] non [ ]

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	( )	( )	( X )	( )
Nombre :			1	

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
( )	( )	( )	( )	( )	( )

AUTRES ANNEXES (précisez) :

BUT :

Vérifier si les travaux de remblayage dans un milieu humide sont conformes au CA émis le 12 décembre 2002.

## 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

### Contexte

Un CA a été émis afin d'autoriser le remblayage de milieux humides dans le centre régional du Vieux Longueuil. Six zones ont été répertoriées comme site de reproduction de la rainette faux-Grillons (CR-1 à CR-6). Avant le remblayage du milieu, des clôtures de déviation devaient être installées au par tour des six zones afin de permettre la capture des géniteurs et de les relocaliser. Suite à la visite sur les lieux de Lyne Boutiller, elle nous fait la remarque qu'elle suspecte que la rue en arrière du Loblaws empiète sur la zone de reproduction CR-1. Pour ce faire, je suis allé inspecter les lieux.

### Constatations

## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0086700  
300078970

Date de rédaction : Le 2 mai 2003

J'arrive sur les lieux par la rue située en arrière du Loblaw's (qui sera dans le futur, le prolongement de la rue Adoncour). Je constate qu'il y a des clôtures de déviation (barrière) adjacent à cette rue, l'aménagement correspond au site CR-1 de la figure 5 du rapport présenté par la ville de Longueuil. La barrière est installée sur trois des côtés du site de reproduction de la rainette. Je prends des mesures de la largeur de la rue, de la largeur du site clôturé ainsi que la distance entre la rue et le derrière du Loblaw's. Les mesures me confirment que le CA a été respecté. Des travaux de compactage de la rue 2 du plan en annexe sont en cours lors de la visite (sur 196 mètres). Les infrastructures (puisard, égout etc.) du prolongement de la rue Adoncour entre la rue Georges King et Du Tremblay sont déjà réalisées (comme prévu au CA). Je décide d'aller voir si les autres sites pour protéger les zones de reproduction de la rainette sont également clôturés. Je constate que les sites CR-2-3 et 4 n'ont pas de barrières, l'aménagement été prévu pour le printemps 2003. Les zones CR-5 et 6 ne sont pas clôturés ce qui correspond au CA.

### Résumé de conversation

Monsieur Normand Williams, ville de Longueuil 5-05-2003: Je souhaite savoir si les sites CR-2 à CR-4 vont être clôturés prochainement. Il me réfère à Monsieur Jacques Savard (poste 2227) pour les travaux d'Alliance et Monsieur Sylvain Rioux pour le génie (poste 2207)

Monsieur Jacques Savard, ville de Longueuil 5-05-2003 : Il me dit qu'il y a eu une rencontre avec des employés de notre bureau, des gens d'Alliances Environnement et de la ville de Longueuil sur le terrain avant les fêtes. La rencontre concluait, entre autre que seul CR-1 serait clôturé. Il me mentionne que l'aménagement des sites PR-1 et PR-2 (sites compensatoires aux habitats perdus où seront relocalisées les RFG) est bien réalisé.

Je rencontre Lyne Bouthillier afin de savoir si un résumé de la rencontre terrain et des accords verbaux existaient. Elle me répond qu'elle a pris quelques notes sur ce qui la concernait mais sans plus. Elle a envoyé un email à Gaston Francoeur et Richard Latraverse en résumant ce que elle avait compris de la rencontre afin de vérifier si les deux autres ont compris la même chose. Voir feuille en annexe : message de Lyne Bouthillier.

Rencontre entre Gaston Francoeur, Richard Latraverse, Lyne Bouthillier et moi-même le 14-05-2003. Pour ce qui est des clôtures, tous s'entendent que CR-1 devait être clôturé mais souvenir vague que CR-3 devait l'être aussi (conclu que ce n'est pas grave car peu de rainettes ont été entendues). En ce qui concerne, la route 2 du plan en annexe, Lyne est persuadée qu'elle a bien expliqué à Monsieur Rioux de la Ville de Longueuil de ne faire qu'une emprise de 11 mètres sinon les rainettes ne pourront migrer vers CR-1. De plus, CR-1 a probablement été drainé lors de la construction de la route 2 du plan en annexe. Gaston et Richard ont, en ce qui leur concerne, donné leur accord pour faire cette rue.

### **3. CONCLUSION**

Les travaux de la rue en arrière du Loblaw's ne sont pas en infraction en vertu de l'article 123.1 de la loi sur la qualité de l'environnement. Ceux-ci correspondent à ce qui avait été prévu au certificat d'autorisation émis le 12 décembre 2002 et de la rencontre terrain de novembre 2002.

### **4. RECOMMANDATION(S)**

Je recommande (après discussion avec Lyne et Gaston) que dans l'avenir les accords verbaux soit mis par écrit et annexés au dossier et ce, afin de permettre un meilleur suivi et contrôle.

Je recommande la fermeture de ce dossier.

### **5. VÉRIFICATION**

Rédigé par : Christine Rondeau

Date : 15-05-2003

Vérifié par :



Date : 03-06-03

## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0086700  
300078970

Date de rédaction : Le 2 mai 2003

**Commentaires du vérificateur :**




Identification : CR1 - Langueuil  
Municipalité : Langueuil N/D : 7430-16-01-0086700

Photos n<sup>os</sup> : 1-2-3  
Date : 2 mai 2003

Notes : Vue sur CR-1 et les clôtures de déviation.







Identification : Centre Régional du Vieux Longueuil

Municipalité : Longueuil N/D : 7420-16-01-0086700

Photo n° : 4

Date : 2 mai 03

Note : Rue no 2  
voir plan en annexe



Photo n° : 5

Date : 2-05-03

Note : Dem



Photo n° : 6

Date : 2-05-03

Note : Aqueducs et égouts du prolongement du boulevard Adanœur



Photographié par : C. Randeau

Page de





Identification : Centre Regional Vieux Longueuil

Municipalité : Longueuil N/D : 7430-16-01-0086700

Photo n° : 7

Date : 2-05-03

Note : \_\_\_\_\_

Aqueducs et égouts du prolongement du boulevard Adanour



Photo n° : 8

Date : 2-05-03

Note : \_\_\_\_\_

Vue sur CR-3



Photo n° : 9

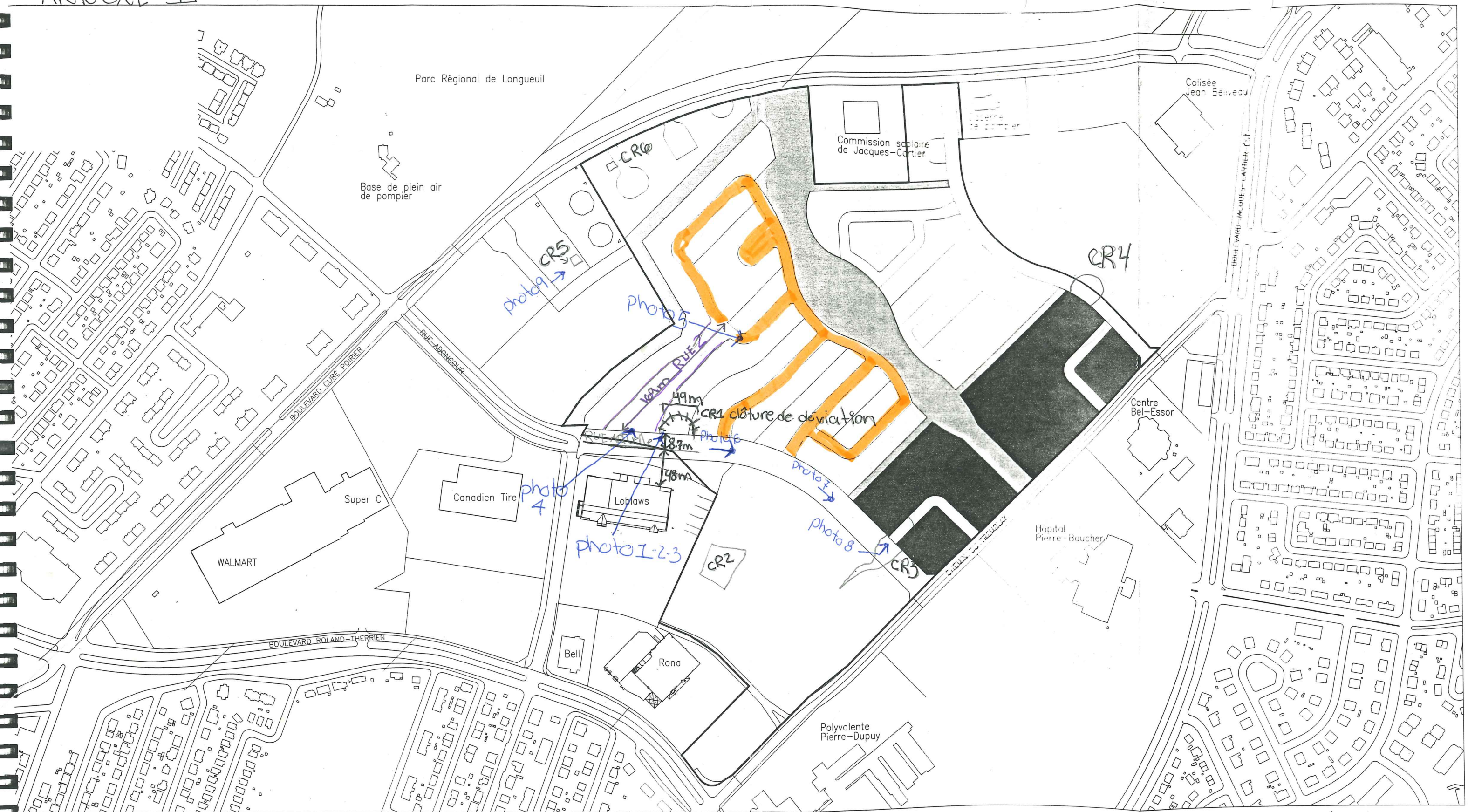
Date : 2-05-03

Note : \_\_\_\_\_

Vue sur CR-5







**CENTRE RÉGIONAL DE LONGUEUIL**  
Plan du projet

- = Rues pas encore réalisées
- = Route 2 (sans nom)
- = Direction et no des Photos



Pas à l'échelle



ANNEXE 2

Rondeau, Christine

---

De: Bouthillier, Lyne  
Envoyé: 7 mai 2003 14:20  
À: Francoeur, Gaston; Latraverse, Richard  
Cc: Rondeau, Christine; Léveillé, Martin  
Objet: rencontre tenue avec la ville de Longueuil et la firme Alliance Environnement en novembre 2002

# Article 48 de la L.A.D.

Lyne Bouthillier

Société Faune et Parcs Québec

Direction de la Faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél. : (450) 928-7607, poste 311

Télec. : (450) 928-7625

Courriel : [lyne.bouthillier@fapaq.gouv.qc.ca](mailto:lyne.bouthillier@fapaq.gouv.qc.ca)

N/Réf. : 7430-16-01-0086700

Date de rédaction : Le 16 juin 2004

Intervention SAGIR : 300160722

SAGIR complété ( X )

**1. IDENTIFICATION**

DATE D'INSPECTION : 31-05-2004

HEURE : Arrivée : PM

Départ : PM

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Christine Rondeau

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

Centre régional du vieux Longueuil  
Lots P-17 et P-69  
Longueuil

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Municipalité de Longueuil  
2001, Boul. Rome  
Longueuil (arrondissement Brossard)  
J4W 3K9

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [ x ] non [ ]

Nom / Adresse

Téléphone

Articles 53-54 de la L.A.D.

Articles 53-54 de la L.A.D.

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	( x )	( )	( X )	( )
Nombre :			1	

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
( )	( )	( )	( )	( )	( )

AUTRES ANNEXES (précisez) :

**BUT :**

Vérifier le bien fondé d'un plainte.

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

Contexte

Le 25 mai 2004, une plainte est délivré au niveau des urgences concernant le déversement de terre sur le bord d'un étang en arrière du poste de pompier de la rue Curé-Poirier à Longueuil. Les travaux se seraient déroulé en après-midi et ont maintenant cessés (17 h 14).

De ce fait je me rends sur les lieux afin de valider l'information.

Inspection :

J'arrive en arrière du poste de pompier je constate qu'il y a eu effectivement du remblais. Une niveleuse est en train de travailler lors de ma visite.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0086700  
300160722

Date de rédaction : Le 16 juin 2004

Je me stationne et me rends du côté ouest du poste, le remblaie y commence. Tout porte à croire que l'on crée un chemin, le remblaie a 6 à 7 mètres de larges sur environ 2 mètres de haut.

Du côté ouest du remblaie se trouve un boisé qui comporte des caractéristiques de milieux humides (présence d'eau au sol, vigne des rivages, frêne, onoclée sensible, peuplier faux tremble, bouleau gris)

Je suis le remblaie jusqu'à la hauteur d'où se termine le stationnement du poste. La végétation du côté Ouest change considérablement. Un champ de phragmite émerge, le sol y est spongieux, on retrouve quelques espèces de fougères.

Des traces de machinerie traversent à quelques endroits le tapis de phragmite ce qui a créé des petites mares d'eau. Je constate à l'intérieur de ceux-ci une vie abondante de têtards.

À certain endroit il est possible de voir quelques quenouilles à travers la phragmite.

Je me rends à l'extrémité du remblaie, vers le chemin du Tremblay, je constate la présence d'un marais colonisé par la quenouille et jonché de traces de machinerie.

Je prends des photos et les mesures du remblaie.

Au bureau :

Je vérifie ce qui a été autorisé dans ce secteur.

Je constate que le milieu fait partie de ce que nous appelons le centre régional du Vieux-Longueuil. Les travaux dans les milieux humides de ce secteur ont été autorisés, tout le centre régional peut être développé (certificat d'autorisation émis le 12 décembre 2002-doc 400061944). Des mesures de compensation environnementale ont eu lieu et la rainette faux grillon a été relocalisé dans le Parc régional.

Le marais près du Chemin du Tremblay correspond au site nommer CR-4 dans les documents du certificat d'autorisation.

J'examine les documents du certificat d'autorisation.

Trois actions étaient planifiées pour le printemps 2004 soit :

1. Installation si nécessaire de clôture de déviation en bordure des sites CR-3 et CR-4 pour capturer les géniteurs dans les sites PR-1 et PR-2 (Parc Régional) ou Cantin.
2. Inventaire de la rainette par écoute nocturne dans les milieux naturels encore intacts des sites CR-1 et CR-4 pour vérifier si l'espèce y est toujours présente. Si nécessaire récolte des pontes et des larves plus tard au printemps 2003 (?) et relocalisation dans les étangs des sites PR-1 et PR-2 ou Cantin.
3. Inventaire de la RFG par écoute nocturne dans les sites PR-1 et PR-2 et Cantin pour évaluer le succès des opérations de relocalisation.

Dans l'entente des mesures de compensations la FAPAQ avait été impliqué. J'ai donc informé madame Lyne Boutillier de mes observations terrains (présence de têtard probablement de la RFG).

J'ai laissé un message à Monsieur Jacques Savard (17 juin) de la ville de Longueuil afin de savoir si les actions prévues au printemps ont été réalisées. (pas de retour d'appel)

Madame Boutillier me réfère à monsieur Jean Dubé (28 juin) responsable d'émettre des permis scientifiques à la FAPAQ.

Un permis pour le transfert des larves et des RFG du centre régional eu parc régional a été émis le 15 avril 2004 à Yannick Bergeron d'Alliance Environnement (373-6820). Le permis est valide du 15 avril 2004 au 20 juin 2004. Je ne peux avoir copie puisque acte statutaire non public.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0086700  
300160722

Date de rédaction : Le 16 juin 2004

La FAPAQ a déjà reçu le rapport d'alliance plusieurs têtards d'amphibiens ont été relocalisés mais peut de RFG a été identifiée. (date de la relocalisation : 29 avril, 6-13 mai)

Je réussis à rejoindre Monsieur Jacques Savard de la ville de Longueuil (28 juin 2004). Je lui demande une copie du rapport d'alliance.

### 3. CONCLUSION

Il y a eu effectivement empiètement dans des milieux humides. C'est travaux ont été autorisé en décembre 2002 avec des mesures de compensations.

Il n'y a pas eu d'infraction.

Retour au plaignant le 17-05-2004. Travaux autorisés.

Les actions prévues au printemps 2004 (identifié au CA) ont été réalisées par Alliance Environnement.

### 4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande de mettre au dossier une copie du rapport et la fermeture du dossier.

### 5. VÉRIFICATION

Rédigé par : Christine Rondeau

Date : 28-06-2004

Vérifié par :

Date :

05-07-12

Commentaires du vérificateur :



Parc Régional de Longueuil  
agrandissement 50x

Base de plein air  
de pompier

Commission scolaire  
de Jacques-Cartier

Caserne  
de pompier

Colisée  
Jean Béliveau

TENTE  
BLANCHE

TERRAIN  
TENNIS

BOULEVARD JACQUES-CARTIER EST

BOULEVARD CURE POIRIER

RUE ADONGOUR

Super C

Canadien Tire

Loblaws

Centre  
Bel-Essor

Hôpital  
Pierre-Boucher

CHEMIN DU TREMBLAY

RD ROLAND-THERRIEN

Bell

OUT  
DU  
REMBLAIE

60 METRES

REMBLAIE

grenouilles

PI-11  
CR-4

F = phragmites  
B = milieu boisé  
R = Remblais  
P = Photo 31-05-04

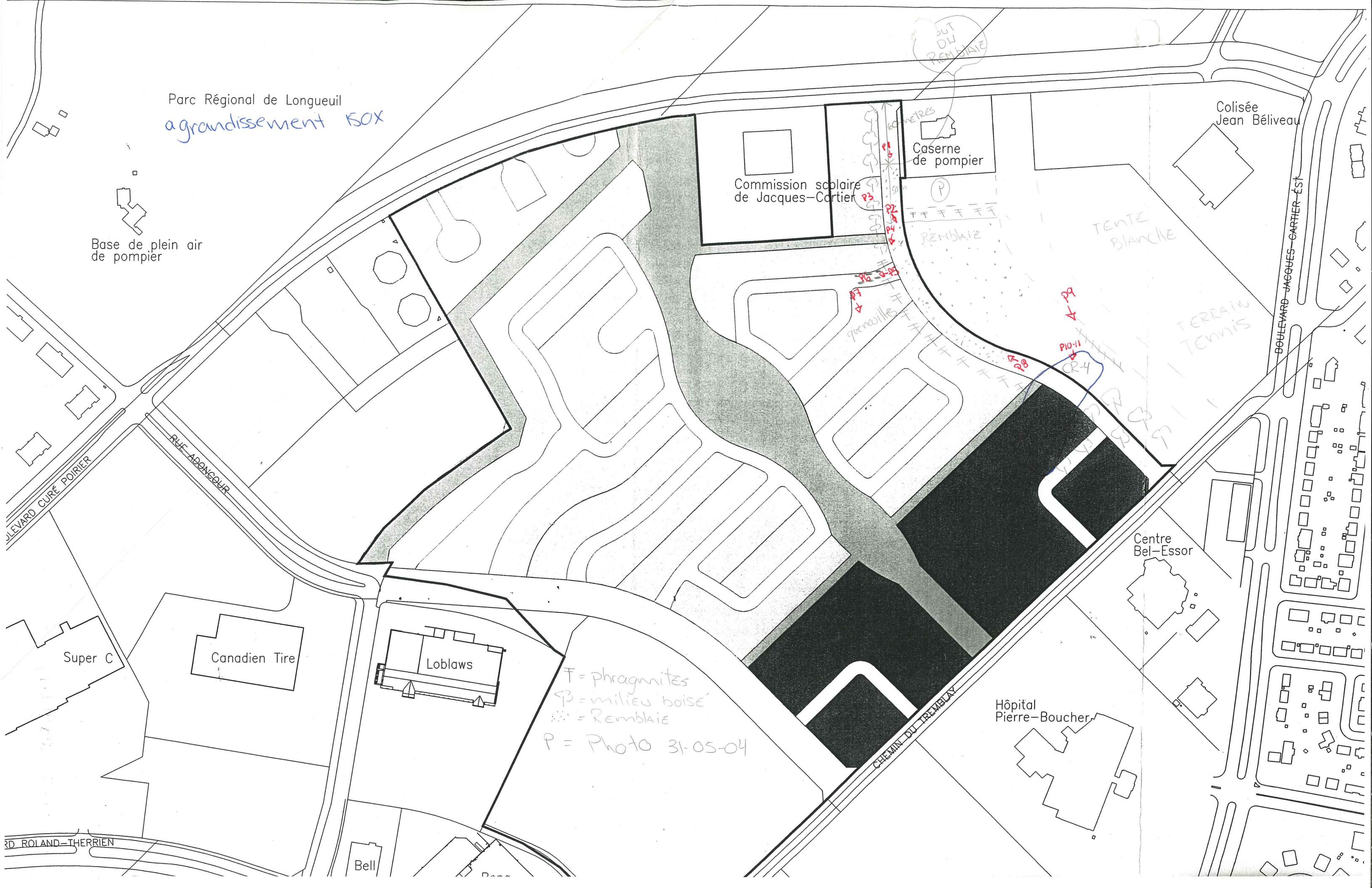






Photo #1 31-05-04 CENTRE Regional

CR



31-05-04



Photo #2



Photo #3



Photo #4

CR





Photo #5 Centre Regional 31-05-04

CR





Photo #6 31-05-04 Centre Régional

CR





photo 7

31-05-04

CR





Photo 8

31-05-04

CR





Photo #9 31-05-04



Photo #10



Photo #11

CR



# Québec

Ministère  
de l'Environnement

## COMpte RENDU D'APPEL

A.R. : 16 -2004-05-25-0649 ( )

<b>ALERTE</b>			
Reçue par : <u>SOS</u>	Heure que le service téléphonique vous a appelé : _____ h _____ min		
Date : <u>2004-05-25</u>	Heure que vous avez rappelé le service téléphonique : _____ h _____ min		
<b>MESSAGE DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE</b>			
Nom : <u>Articles 53-54 de la L.A.D.</u>	Fonction : <u>"Confidentiel"</u>		
Organisme : <u>Articles 53-54 de la L.A.D.</u>	Adresse : _____		
No téléphone : _____	Ville : <u>Longueuil</u>		
Message : _____			
<b>TYPE D'ÉVÈNEMENT</b>			
Aérien <input type="checkbox"/>	Bris d'équipement <input type="checkbox"/>	Carcasse <input type="checkbox"/>	Déversement illégal <input type="checkbox"/>
Ferroviaire <input type="checkbox"/>	Glissement de terrain <input type="checkbox"/>	Incendie <input type="checkbox"/>	Inondation embâcle <input type="checkbox"/>
Inondation eau claire <input type="checkbox"/>	Inondation Frasil <input type="checkbox"/>	Manutention <input type="checkbox"/>	Maritime <input type="checkbox"/>
Pluie diluvienne <input type="checkbox"/>	Réservoir <input type="checkbox"/>	Routier <input type="checkbox"/>	Tornade <input type="checkbox"/>
Travaux illégaux <input type="checkbox"/>	Autres <input checked="" type="checkbox"/>		
Explication : <u>camion qui déverse de la terre</u>			
Nom de la ville : <u>Longueuil</u>		No de la ville : <u>58030</u>	
<b>TRAITEMENT DE L'ÉVÈNEMENT</b>			
Heure que le plaignant vous a appelé :		Début : <u>17 h 14</u> min	Fin : <u>17 h 16</u> min
Explications additionnelles : <u>Sur le bord d'un étang, derrière la caserne de pompier de la rue Quee Poirier &amp; intars Jean-Paul Vincent. Ça s'est fait cet après-midi. Ça ils ont arrêté.</u>			
<b>TRANSFERT (O/N) <u>0</u></b> Immédiat : _____    Différé : <input checked="" type="checkbox"/> Date : <u>04-05-26</u>			
No de région : <u>16</u>		Heure que vous avez appelé : _____ h _____ min	
Nom de la personne : <u>Brigitte Auger</u>		Heure du retour d'appel : _____ h _____ min	
Transféré à (service ou code) : _____ <u>URG</u>			
Commentaires : _____			
<b>TRAITEMENT TERMINÉ À : <u>17 h 45</u> min</b> Période de traitement : Int. : _____ Ext. : <input checked="" type="checkbox"/> Comb. : _____			

Signature : Yvonne Morin

Date : 2004-05-25

Direction régionale de la Capitale Nationale  
Urgence Environnement Québec  
365, 55<sup>e</sup> Rue Ouest  
Charlesbourg (Québec) G1H 7M7

Téléphone : 24 hres. : 1-866-694-5454  
Télécopieur : (418) 646-1214  
Internet : <http://www.meriv.gouv.qc.ca>



Ce papier contient un minimum de 20 % de fibres recyclées de postconsommati